

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport

Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin

Band: 53 (1996)

Heft: 1

Rubrik: Des organisations d'utilité publique se présentent : ce qu'elles en disent...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

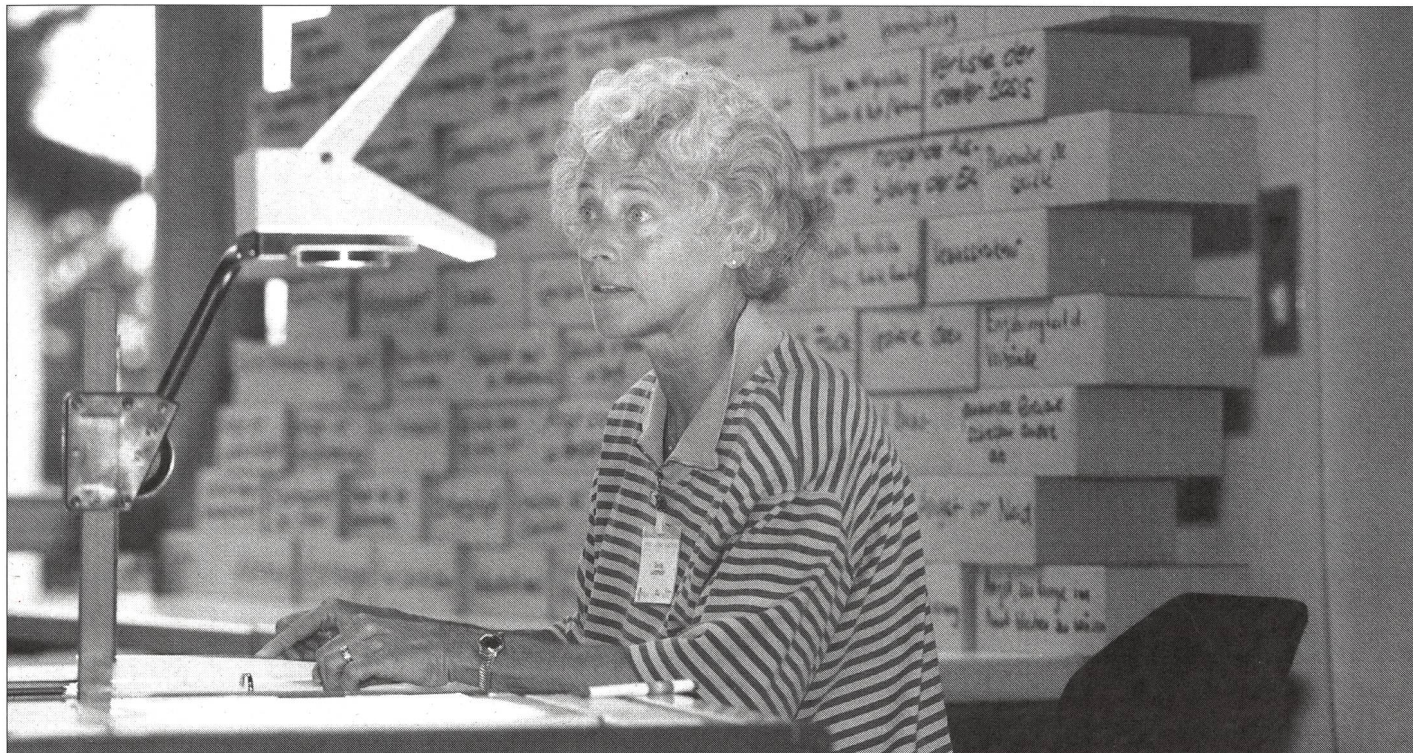
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des organisations d'utilité publique se présentent

Ce qu'elles en disent...

(Tiré des manuscrits des brefs exposés présentés.)

Traduction: Françoise Huguenin



Gerda Lenzhofer; Pro Senectute, Aînés + Sport.

Pratiquement toutes les organisations à but social et non commercial ne sauraient exister sans le bénévole. Voici quelques exemples de fonctionnement de ce genre d'institutions et certains problèmes auxquels elles doivent faire face. (Ny)

Pro Senectute, Aînés + Sport

Gerda Lenzhofer, collaboratrice en pédagogie sportive

Aînés + Sport est une organisation privée suisse reconnue d'utilité publique, œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé chez les personnes âgées. Elle est structurée, selon le système fédéraliste, en comités cantonaux, régionaux et communaux. Des offres sportives faites dans tous les cantons encouragent la solidarité. Quelque 90 000 personnes pratiquent activement différents sports en groupes et dans le cadre de cours. Essayer de mieux organiser sa vie, promouvoir son indépendance et améliorer la qualité de vie sont là des repères importants pour cette institution.

Les monitrices et moniteurs de Pro Senectute – au nombre de 5000 environ – reçoivent une indemnité. Les représentants régionaux responsables de la coordination au niveau communal travaillent de manière bénévole. De plus, les forma-

teurs sont rétribués à l'heure et les collaborateurs de l'administration ont un statut de salarié.

WWF Suisse

Brigitte Wolf, présidente du WWF, Grisons

Le WWF est une fondation. Les conseillers de fondation travaillent de manière bénévole tandis que les 120 collaboratrices et collaborateurs sont rémunérés (80 d'entre eux occupent un poste à plein temps). Les 26 sections cantonales sont dirigées par un comité de bénévoles regroupant un total d'environ 240 personnes officiellement élues. En outre, de nombreux membres s'engagent de manière ponctuelle pour des tâches d'organisation. Dit de manière abrupte, il existe une différence importante entre le sport et la protection de l'environnement: le sportif adhère en premier lieu à une société pour pratiquer du sport, en fait pour profiter, tandis que l'écologiste,

lui, adhère à son mouvement pour produire quelque chose.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, le bénévolat dépend fortement des tendances du moment. Souvent, l'engagement d'une section toute entière pour une cause dépend de l'engagement d'une seule et unique personne à l'esprit combatif. Chaque organisation de protection de l'environnement connaît des hauts et des bas

Le bénévolat, c'est...

- accepter un défi
- être apprécié
- travailler au sein d'une équipe
- exercer une influence
- développer un projet
- exercer un pouvoir
- avoir un «hobby»
- réaliser des idées
- être créatif
- s'engager dans une action
- s'épanouir
- occuper ses loisirs
- agir dans la confiance
- agir sans y être obligé
- apprendre
- donner

(Tiré des discussions. Traduction: DM.)



Brigitte Wolf; WWF Suisse.

comme d'ailleurs chaque société sportive. Pour ne citer qu'un exemple, il est extrêmement important mais difficile de se détacher de conceptions traditionnelles. Ce sont justement les bénévoles qui se sont battus une vie durant pour une idée qui ont souvent de la peine à lâcher prise.

Mouvement scout de Suisse

Rolf Steiner, chef Suisse

Le Mouvement Scout de Suisse (MSdS) est, avec ses quelque 60 000 membres (40 pour cent de femmes et 60 pour cent d'hommes) la plus grande organisation de jeunesse de la Suisse. Plus de 95 pour cent de ses membres sont âgés de 8 à 23 ans. Ce mouvement compte environ 700 groupes locaux constituant les 23 associations cantonales.

L'activité des scouts au sein des groupes n'a été et n'est finalement possible

que grâce aux chefs scouts bénévoles. Chaque sixième membre environ du MSdS accomplit, sous une forme quelconque, une tâche à responsabilités. L'accès à de telles fonctions s'opère généralement vers 14 ou 15 ans, lorsque le jeune peut, pour la première fois, endosser des responsabilités en tant que chef de patrouille. C'est ainsi que commence une carrière de moniteur qui dure jusqu'à l'âge de 20 ans. En général, les adolescents de 14 et 15 ans s'engagent volontiers pour assumer des tâches à responsabilité. Toutefois l'école, un apprentissage, un ami, une amie ou divers hobbies constituent parfois un frein.

Les difficultés sont plus nombreuses aux niveaux régional, cantonal et national. En effet, à cet échelon, le temps consacré au travail bénévole est considérable; on compte une moyenne de 20 heures et plus par semaine.

Il n'est donc pas étonnant si l'on rencontre des problèmes lors du recrutement de personnes aptes à assumer des

tâches dans toutes les fonctions. Deux autres aspects renforcent encore cette problématique:

- Le mouvement scout étant essentiellement un mouvement de jeunesse, les changements de fonctions s'opèrent très rapidement. Cela favorise la vitalité dans nos activités d'une part, mais la continuité en pâtit énormément d'autre part.
- Les femmes ne sont pas aussi motivées que les hommes pour assumer des tâches à plus grande responsabilité. Ainsi, la participation féminine des plus de 19 ans ne constitue plus qu'un tiers (par rapport aux 40 pour cent des femmes de tous les âges). C'est pourquoi une réglementation prévoit une représentation d'au moins un tiers par sexe dans les organes directeurs.

Le bénévolat occupe une place importante dans le mouvement scout où le professionnalisme n'a guère de chance de s'imposer. Voici deux raisons en faveur du bénévolat:

- Les travaux purement administratifs sont effectués par des secrétariats professionnels.
- Le travail des bénévoles est mieux reconnu. L'introduction du congé jeunesse en 1991 est un premier pas dans ce sens.

Un engagement dans le mouvement scout n'est pas seulement un service rendu à nos jeunes membres; la tâche fascinante de chef n'est pas seulement un devoir, c'est aussi un privilège!

Pro Juventute

Odette Keller, conseillère de fondation

Pro Juventute est une fondation suisse qui a son siège à Zurich. Elle a été créée en 1912 par la Société d'utilité publique suisse alors que sévissait une épidémie de tuberculose. Cette fondation a pour but, comme par le passé, de s'engager dans tous les domaines, aussi bien ceux de la prévention et du bien-être de la jeunesse.

Pro Juventute compte 191 districts répartis sur tout le territoire suisse et dans lesquels travaillent plus de 6000 collaborateurs bénévoles. Ces derniers sont chargés de détecter, au niveau communal, les problèmes familiaux et ceux de la jeunesse. Ils cherchent des solutions en collaboration avec le secrétariat central. Les quelque 100 employés permanents spécialisés, qui constituent la centrale de prestations de services, assistent tous les collaborateurs des districts dans leur travail. Le rapport entre les collaborateurs rémunérés et les collaborateurs bénévoles est de 1:60.

La fondation a dernièrement fait l'objet d'une réorganisation. Quelques secrétariats de districts des villes les plus importantes ont maintenant des collaborateurs rémunérés. Dans certains autres

grands districts, on a introduit le système de l'indemnité forfaitaire. La clé de répartition du personnel dans les 191 districts de la fondation est la suivante:

- 6 % des collaborateurs sont salariés;
- 34 % des collaborateurs indépendants reçoivent une indemnité forfaitaire;
- 60% des collaborateurs sont des bénévoles (avec indemnisation des frais).

Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN)

Josef Rohrer, chef de la division Relations publiques

La LSPN est la plus ancienne organisation suisse en la matière. Les domaines d'activités tels que l'entretien des réserves naturelles, le travail d'information et de formation ainsi que l'activité politique constituent une somme de travail considérable effectuée par des membres actifs bénévoles dans des sections cantonales. Chaque section comprend:

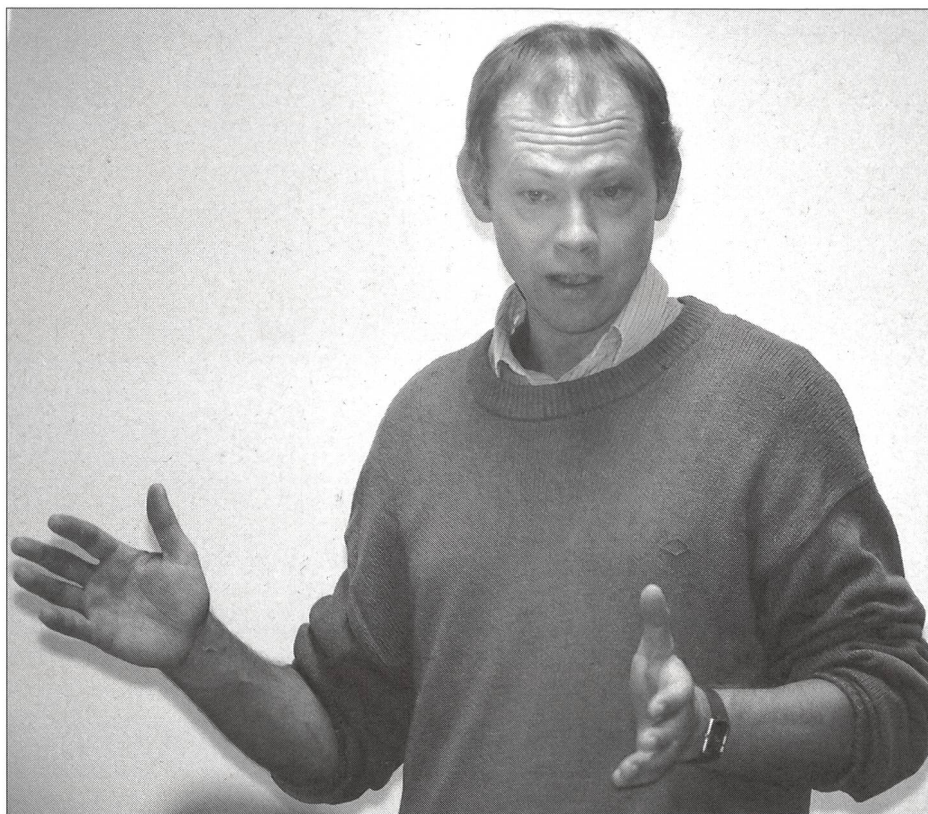
- un président et un comité;
- un responsable cantonal des réserves naturelles et un responsable par réserve;
- un moniteur des groupes Jeunes et Nature.

Dans la plupart des sections, les administrateurs sont engagés à temps partiel et accomplissent la majeure partie des travaux de la section. En outre, ils sont souvent chargés d'assister les bénévoles.

Le point faible de notre institution est que nous ne disposons que de très peu de personnes actives pour accomplir le volume des tâches que nous nous sommes fixées, ce qui peut entraîner fatigue et surcharge. Par opposition au travail effectué dans le domaine du sport, on déplore le manque de reconnaissance directe. Cependant, le travail concernant la jeunesse et la formation constitue une exception, la relation aux autres étant directe.

L'ennemi du bénévolat, c'est...

- le népotisme
- la lutte incessante pour l'argent
- rester cloué sur son fauteuil
- manquer de volonté pour réaliser de nouvelles actions
- une gestion qui fait défaut
- payer de ses propres deniers
- la non-transmission des informations
- l'infrastructure inexistante
- la bureaucratie exagérée
- des tâches qui ne sont pas clairement définies
- la non-reconnaissance du travail accompli
- l'excès de professionnalisation
(Tiré des discussions. Traduction: DM.)



Samuel Jakob; Institut pour la formation des adultes.

Nous désirons dorénavant remédier à cette situation en motivant systématiquement tout un chacun aux niveaux local et régional d'une part, et, d'autre part, en encourageant l'esprit de solidarité et les contacts.

Cela devrait faire renaître l'envie de se vouer au bénévolat et réduire à un minimum l'inévitable petit sentiment de frustration.

Eglise évangélique réformée du canton de Zurich

Samuel Jakob, Institut pour la formation des adultes

Un sondage effectué en 1995 sur les prestations sociales et culturelles des 178 paroisses réformées du canton de Zurich a rapporté que 1700 personnes environ accomplissent bénévolement 290 000 heures de travail par année dans le secteur de l'administration (il s'agit avant tout de membres nommés dans les Conseils de paroisse). Les nombreuses tâches sociales, religieuses et culturelles de l'Eglise ne relèvent pas seulement de professionnalisme mais encore de volontariat. Un total de quelque 400 000 heures annuelles représente l'engagement régulier d'environ 10 700 volontaires. Le travail consacré aux personnes âgées représente 38 pour cent de cette somme d'heures et celui voué à la jeunesse, 18 pour cent. Hormis ces deux grands domaines, il en existe encore d'autres, plus petits, qui bénéficient éga-

lement des services de l'Eglise: les offres destinées aux enfants, les activités pour le tiers monde, le travail avec des groupes marginaux, la formation religieuse des adultes et les différents domaines de la musique liturgique.

Afin de rendre la collaboration «gratuite» aussi attirante que possible dans les milieux de l'Eglise, il faudrait encadrer les bénévoles par des professionnels de l'Eglise et des autorités. Ces derniers devraient:

- préparer un terrain de travail attrayant laissant place à la créativité;
- offrir des cours de formation et de perfectionnement, soutenir les volontaires dans leur travail;
- reconnaître personnellement et publiquement le travail accompli;
- définir clairement les tâches.

Un travail bénévole d'une demi-journée au maximum par semaine (quatre heures) doit pouvoir être fourni gratuitement (avec indemnisation des frais). Si cet investissement est régulièrement dépassé, le «surplus» en heures doit être indemnisé selon les tarifs de la profession. Mis à part ce qui précède, le travail de bénévole doit être considéré comme quelque chose de particulier, en relation avec des fonctions d'employeur, de gestionnaire et de représentation. Une activité bénévole est souvent liée à une élection officielle, à plus de prestige, de pouvoir, de reconnaissance. Outre le remboursement des frais, il est fréquent d'indemniser ce service, soit par des jetons de présence lors des assemblées, soit par un forfait annuel lorsqu'il s'agit d'une fonction représentative. ■